Association Les Enfants de Mada

Déclarée à la Préfecture de Police de Paris sous le n° W751202172

35, rue Louis Braille 75012 Paris

PARRAINEZ LA SCOLARITÉ D'UN ENFANT A MADAGASCAR

Déduction fiscale de 66%

La première mission de notre association est d'œuvrer à l'instruction des enfants défavorisés

Nous parrainons des enfants de la maternelle au collège dans 2 écoles laïques francophones :

- Les BAMBINS JUNIORS à Ambalavao, petite ville du centre de l'île
- LA MARMAILLE à Mangily, village côtier du Sud proche de Tuléar

Le parrainage d'enfants doublée d'une assistance alimentaire (on n'apprend pas le ventre vide) permet à un enfant vulnérable de s'instruire, d'être protégé et de grandir en bonne santé.

►Suite à la pandémie, des centaines de milliers de familles sont sans ressource et ne peuvent plus s'acquitter des frais de scolarité. Nous intensifions nos parrainages afin de freiner la déscolarisation des enfants.

→ Parrainage 2020/2021 LES BAMBINS JUNIORS

Coût annuel 144 €

→ soit 49 €/an après déduction fiscale

Les frais de scolarité incluent :

- *Écolage, tenue scolaire, tenue de sports, fournitures, équipements scolaires*
- *Cantine scolaire (4 à 5 repas par semaine)*
- *Frais médicaux et visite dentaire et médicale, cadeau de Noël, assurances, sorties pédagogiques, activités artistiques*

→ Parrainage 2020/2021 LA MARMAILLE

Coût annuel 118 €

→ soit 40 €/an après déduction fiscale

Les frais de scolarité incluent :

- *Écolage, tenue scolaire, fournitures scolaires, assurances, sorties pédagogiques*
- *2 goûters quotidiens, repas de fin d'année*

Dans l'intérêt de l'enfant, Il est très souhaitable que votre engagement porte sur une durée minimale de 3 ans. En cas d'empêchement, contactez au plus tôt l'école ou *Les Enfants de Mada* afin que nous recherchions une alternative à la déscolarisation de votre filleul(e)

► Au fil de l'année scolaire, vous recevrez des photos de votre filleul (e) et des informations sur le déroulement de sa scolarité. Vous pouvez, via l'école ou *Les Enfants de Mada* écrire à votre filleul (e) qui vous répondra. Vous pouvez à tout moment solliciter l'école qui vous répondra.

MODALITÉS PRATIQUES

♦Vous pouvez nous laisser le choix de votre filleul(e) et, éventuellement, indiquer une préférence de sexe et de cycle (maternelle, primaire, collège)

♦Vous pouvez choisir votre filleul(e) parmi les 2 listes en PJ. Dans ce seul cas, retournez-nous votre contrat de parrainage en PJ. Si votre choix se portait sur un enfant déjà parrainé, nous vous ferions d'autres propositions.

♦Vous pouvez aussi souhaiter rester anonyme. Dans ce cas, l'association *Les Enfants de Mada* sera parrain de votre filleul(e)

♦ Votre contribution sera adressée à l'école par l'association *Les Enfants de Mada*.

→ Un reçu fiscal vous parviendra sous 8 jours après encaissement

→ *Chèque Ordre* « Les Enfants de Mada ». Envoi à Philippe SALAS, Président des Enfants de Mada 35, rue Louis Braille Bât 1 - 75012 Paris

→ Virement
RIB : c/étab 17515 c/guichet 90000 n° compte 08000911018 c/rice 76
IBAN FR76 1751 5900 0008 0009 1101 876
BIC : CEPAFRPP751

Ils vous remercient.

Philippe SALAS

Président Les Enfants de Mada